

**Commission pour
l'indemnisation des
victimes de spoliations
intervenues du fait des
législations antisémites
en vigueur pendant
l'Occupation**



ciVS

Les chiffres clés

JANVIER 2019

L'indemnisation

Nombre de recommandations

35 352



Indemnités recommandées
depuis le 10 septembre 1999 :
533 408 391 euros

Les dossiers matériels et bancaires

Nombre de dossiers enregistrés
depuis le 10 septembre 1999

29 595

Dossiers matériels : **19 644**

Dossiers bancaires : **9 951**



Comptes bancaires attestés et/ou affidavits
à l'issue des recherches menées dans ces dossiers :
17 222

Les « biens culturels mobiliers »* (BCM)

(*Les biens culturels mobiliers sont les biens meubles ayant un intérêt artistique supérieur aux biens indispensables à la vie courante)

Depuis le 10 septembre 1999	Dossiers dans lesquels des BCM ont été revendiqués	4 378
	Dossiers indemnisés mentionnant une ou des œuvres d'art	306



48 941 309 € indemnisés pour des
dossiers mentionnant des œuvres d'art

Le site Internet

Pages consultées sur le site www.civs.gov.fr au cours du mois	535
Evolution du nombre annuel de visites depuis le début de l'année	535 (127en 2018)